Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_68-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 17 juillet 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le dix-sept juillet deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
04/07/2026

Date d'affichage
04/07/2026

Numéro de la Délibération :
2026-07-68

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M., Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylviane AYMÉ, Sylvain BOSCHAT.

Absent(e)s excusé(e)s : Blaise BLEUNVEN a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Ludovic VICENT, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Magalie MOY, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Appel à projets « Création d'offres adaptées aux publics en situation de handicap dans les lieux de patrimoine, de culture et de loisirs » – Aménagement d'un Jardin des Sens, commune déléguée de Perret

M. Alain TRUBUIL, maire délégué de Perret expose à l'assemblée le projet de création d'un « Jardin des Sens » sur la parcelle communale, d'environ 400 m², située à l'arrière de la mairie de Perret, laissée libre à la suite de la démolition de l'ancienne école.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de revalorisation du patrimoine foncier communal et ambitionne de proposer un espace de convivialité, d'apaisement et de découverte accessible à tous les usagers. Une attention toute particulière est portée à l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel afin d'offrir un lieu pleinement adapté à leurs besoins sensoriels et de mobilité.

L'aménagement paysager et architectural prévoit la pose d'une pergola abritant deux bancs et une table, ainsi que le positionnement de différents bacs destinés à recevoir des plantes mellifères reconnaissables par leur odeur ou au toucher. L'ensemble de ces espaces sera relié et desservi par un cheminement sécurisé. Enfin, la limite nord du terrain sera bordée par la plantation de quelques arbres fruitiers.

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260717-2026_07_68-DE

Le plan de financement total prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES	Montant HT (en €)	RECETTES	Montant (en €)	%
Travaux et aménagements	10 499	Département (AAP)	6 299.4	60
		Autofinancement	4 199.6	40
TOTAL	10 499	TOTAL	10 499	100

Afin d'accompagner la réalisation de cet équipement, le maire délégué de Perret propose de solliciter un soutien financier du Département dans le cadre de l'Appel à projets : « Création d'offres adaptées aux publics en situation de handicap dans les lieux de patrimoine, de culture et de loisirs ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la réalisation du projet de « jardin des sens » présenté ci-dessus.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor au titre de l'appel à projets « Création d'offres adaptées aux publics en situation de handicap dans les lieux de patrimoine, de culture et de loisirs »

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
	